



## Assemblée générale

Distr. générale  
23 octobre 2003  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquante-huitième session

Points 91 a) à g), 98, 102 et 104 de l'ordre du jour

**Questions de politique macroéconomique :**  
**commerce international et développement;**  
**science et technique au service du développement;**  
**Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral;**  
**système financier international et développement;**  
**crise de la dette extérieure et développement;**  
**résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit; produits de base**

**Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)**

**Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés**

**Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement**

### **Lettre datée du 20 octobre 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du document intitulé « Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, 2002) : suivi des engagements de Barcelone de l'Union européenne » (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, au titre des points 91 a) à g), 98, 102 et 104 de son ordre du jour, et à titre de contribution au dialogue de haut niveau visé dans la résolution 57/250 de l'Assemblée générale.

Le Représentant permanent,  
(Signé) Marcello Spatafora



**Annexe à la lettre datée du 20 octobre 2003, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Italie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement  
du développement (Monterrey, 2002) : suivi des engagements  
de Barcelone de l'Union européenne**

**Introduction**

Depuis la Déclaration du Millénaire, un certain nombre de conférences internationales ont contribué à l'instauration d'un consensus mondial autour des objectifs, des stratégies et des besoins et engagements financiers nécessaires à l'atténuation de la pauvreté.

Dans ses conclusions en date du 14 mars 2002<sup>1</sup>, le Conseil de l'Union européenne a exprimé son accord quant à la contribution de l'UE à la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement en adoptant des engagements (les « engagements de Barcelone »), relatifs au volume de l'APD, à la coordination des politiques et à l'harmonisation des procédures, au déliement de l'aide, à l'assistance technique liée au commerce, à la réforme du système financier international, à l'allègement de la dette, aux biens collectifs mondiaux et aux sources novatrices de financement.

En outre, la multiplication des possibilités d'échanges commerciaux résultant de la libéralisation accrue du commerce mondial et la rationalisation des réglementations du commerce international constituent un élément important du financement du développement, comme l'a confirmé le Consensus de Monterrey. L'UE regrette profondément qu'aucun progrès substantiel n'ait pu être réalisé à l'occasion de la Conférence de Cancun organisée par l'Organisation mondiale du commerce. Nous restons convaincus qu'une libéralisation accrue du commerce mondial, associée à l'élargissement des activités de coopération en matière de développement, peut jouer un rôle crucial dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'UE considère donc qu'il est important de poursuivre les négociations engagées dans le cadre de l'OMC dès que toutes les parties seront prêtes à y participer à nouveau. Chacun devrait faire preuve de la détermination et de la souplesse nécessaires à la réalisation des objectifs incarnés dans le Programme de Doha pour le développement.

La Commission européenne continuera de contrôler la mise en oeuvre des engagements de Barcelone par les États membres, et présentera en avril 2004 un rapport destiné au Conseil des affaires générales et des relations extérieures.

**Résumé**

Certains éléments liés au respect des engagements de Barcelone peuvent être mis en avant :

---

<sup>1</sup> Voir annexe.

## Volume de l'aide publique au développement

L'UE est le plus important fournisseur d'aide publique au développement (APD) du monde : sa contribution représente plus de la moitié de l'APD totale. La tendance est généralement positive s'agissant du respect de l'engagement de Barcelone relatif au volume de l'APD. Un an et demi après la Conférence de Monterrey, les résultats sont meilleurs que prévu.

Tous les États membres s'emploient à s'acquitter pleinement des engagements qu'ils ont pris à titre individuel en ce qui concerne le volume de l'APD, et des progrès considérables ont été réalisés à cet égard au niveau de l'UE prise dans son ensemble comme au niveau national étant donné que certains États membres ont déjà concrétisé les engagements de Barcelone. Les pays adhérents ont entrepris d'accroître progressivement le volume de leur APD, et des mesures importantes ont été prises à cet effet.

Le tableau ci-après contient des données relatives à l'APD fournies par les États membres et présentées par la Commission européenne au Conseil de l'Union européenne dans son rapport intitulé « Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, 2002) : suivi des engagements de Barcelone », en mai 2003. Les données présentées dans ce tableau ont pu changer après leur publication. Des données actualisées ont été communiquées par le Gouvernement italien pour l'année 2003 (0,21) et par le Gouvernement portugais pour les années 2003 (à déterminer) et 2002 (0,27).

### APD de l'UE : réalisations et perspectives 2001-2006

	2001		2002	2003	2004	2005	2006
	Millions d'euros	% RNB	% RNB	% RNB	% RNB	% RNB	% RNB
Autriche	595	0,29	0,24	0,40	0,36	0,29	0,33
Allemagne	5 571	0,27	0,27	0,28	À déterminer	À déterminer	0,33
Belgique	968	0,37	0,42	0,46	0,50	0,54	0,60
Danemark	1 824	1,03	0,96	0,90	>0,80	>0,80	>0,80
Espagne	1 939	0,30	0,25	0,28	0,31	0,32	0,33
Finlande	434	0,32	0,33	0,35	0,38*	0,40*	0,42*
France	4 713	0,32	0,36	0,39	À déterminer	À déterminer	0,50
Grèce	202	0,17	0,17	0,20	0,25	0,30	0,33
Irlande	320	0,33	0,41	0,41	À déterminer	À déterminer	0,70
Italie	1 817	0,15	0,20	0,19	0,23	0,27	0,33
Luxembourg	157	0,82	0,82	0,84	0,88	0,92	0,96
Pays-Bas	3 541	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80
Portugal	299	0,25	0,25	0,25	À déterminer	À déterminer	0,33
Royaume-Uni	5 112	0,32	0,30**	0,33	0,35	0,40	0,40

	2001		2002		2003		2004		2005		2006	
	Millions d'euros	% RNB	% RNB	% RNB	% RNB	% RNB	% RNB	% RNB				
Suède	1 860	0,81	0,74	0,81	0,86	À déterminer				1		
<b>Total UE</b>	<b>29 352</b>	<b>0,33</b>	<b>0,34</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>&gt;0,44</b>	

*Source* : Rapport de la Commission européenne, intitulé « Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, 2002) : suivi des engagements de Barcelone », Bruxelles, mai 2003.

\* Sur la base d'un accroissement (en euros) de l'APD dont le Gouvernement finlandais a convenu qu'il prendrait effet d'ici la fin de son mandat, en 2007, et des estimations actuelles relatives au RNB pour les années à venir.

\*\* Cette baisse tient à un retard de l'annonce de contributions du Royaume-Uni en faveur de l'IDA en 2002 et constitue une anomalie statistique.

RNB : revenu national brut.

s.o. : sans objet.

### Mesures concrètes visant à la coordination des politiques et à l'harmonisation des procédures avant 2004

Les États membres ont convenu de faire avancer la question fondamentale du renforcement de la coordination des politiques et de l'harmonisation des procédures. Des améliorations concrètes devraient être rapidement obtenues. De fait, la perspective de l'élargissement de l'UE rend cette question plus cruciale encore.

- Au niveau international, les activités de l'Équipe spéciale OCDE/CAD sur l'harmonisation des procédures ont été le principal moteur du débat sur les mesures pratiques à prendre pour concrétiser le concept lui-même (adoption du document de référence sur les bonnes pratiques en décembre 2002) et aux fins des préparatifs du Forum de haut niveau sur l'harmonisation, tenu à Rome en février 2003.
- Les États membres ont convenu de formuler des propositions de mesures concrètes au niveau de l'UE dans les quatre pays visés par l'initiative pilote menée en 2002 (Maroc, Mozambique, Nicaragua et Viet Nam).
- Pour mettre en oeuvre la « Déclaration de Rome sur l'harmonisation », la Commission européenne élaborera une série de recommandations d'action qui seront appliquées conjointement par les 15 États membres, les 10 nouveaux pays adhérents et elle-même. Ces recommandations tendront à instaurer un niveau minimum de coordination et d'harmonisation et à garantir l'application intégrale des directives de la Commission européenne relatives à la coordination opérationnelle grâce à une série d'initiatives concrètes et clairement définies.

### Déliement accru de l'aide

Les participants à la Conférence de Monterrey ont convenu que le déliement de l'aide<sup>2</sup> était l'un des principaux moyens d'accroître l'efficacité de cette aide.

<sup>2</sup> On entend par l'aide liée, une aide accordée à la condition que son bénéficiaire l'utilisera pour acquérir des biens et services dont les fournisseurs sont basés dans le pays donateur.

- Les États membres de l'UE souscrivent aux recommandations de l'OCDE/CAD relatives au déliement de l'aide publique au développement (APD) en faveur des pays les moins avancés (PMA). Ils ont tous mis en oeuvre ou sont en passe d'adopter des mesures aux fins de l'application de ces recommandations.
- Il existe un mouvement général en faveur du déliement de l'aide qui va au-delà du champ d'application des recommandations du CAD.
- À la réunion du Conseil des affaires générales et des relations extérieures de mai 2003, les ministres de l'Union européenne ont convenu de délier davantage l'aide communautaire afin d'en accroître l'utilité et l'impact sur le terrain de la lutte contre la pauvreté.

### **Assistance technique liée au commerce**

Cet engagement est, dans une large mesure, mené à bien. Les États membres de la Commission européenne ont lancé un certain nombre d'actions en faveur de l'assistance technique liée au commerce.

- Les États membres et la Commission européenne sont largement engagés dans un programme de grande ampleur portant sur des domaines variés intéressant l'assistance technique liée au commerce.
- Les initiatives successives de l'Union européenne sont très diversifiées et incluent la consolidation du renforcement des capacités à long terme, les moyens de faire face aux contraintes qui pèsent sur l'offre et l'amélioration des capacités en matière de négociation.
- Les États membres de l'UE et la Commission européenne allouent des ressources de plus en plus importantes à l'assistance technique liée au commerce. En 2001-2002, la Commission européenne y a consacré environ 1,5 milliard d'euros (contre 640 millions d'euros pour la période 1996-2000) et les États membres de l'UE 500 millions d'euros. Au total, l'UE a donc affecté à l'assistance technique liée au commerce environ 2 milliards d'euros en 2001-2002, soit près de la moitié du montant total versé par l'ensemble des donateurs (bilatéraux et multilatéraux), selon les chiffres enregistrés dans la base de données commune OMC/OCDE.
- L'UE apporte un financement substantiel aux programmes d'assistance technique liée au commerce de la CNUCED, et a également financé à hauteur de plus de 50 % les budgets 2002 et 2003 du Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement créé par l'OMC en 2001. En 2002, les contributions de l'UE à ce Fonds d'affectation spéciale de l'OMC se sont élevées à 13,6 millions de francs suisses sur un total de 24 millions de francs suisses. Pour l'année 2003, les contributions de l'UE se montent déjà à 8 millions de francs suisses sur le total de 10 millions de francs suisses versés à ce jour.

### **Réforme du système financier international**

Les conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI ont reçu pour mandat, lors de la Conférence de Dubaï, de continuer à rechercher des moyens novateurs et pragmatiques de permettre aux pays en développement et aux pays en

transition de se faire entendre et de participer davantage aux travaux et au processus de prise de décisions de la Banque et du Fonds. Les États membres de l'Union européenne sont ouverts à toutes les idées formulées au sein de la Banque mondiale et du FMI dans ce domaine. À cet égard, l'UE se félicite des mesures administratives déjà prises pour renforcer les capacités des bureaux des directeurs exécutifs dans les pays en développement et les pays en transition.

### Allègement de la dette

Tous les membres de l'UE ont pris les dispositions nécessaires pour assurer leur propre participation à l'Initiative en faveur des PPTE, et certains d'entre eux accordent déjà un allègement de dette qui se situe au-delà des engagements pris.

	<i>Club de Paris (VAN, en millions de dollars É.-U.)</i>
Allemagne . . . . .	1 278
Autriche . . . . .	229
Belgique . . . . .	550
Danemark . . . . .	24
Espagne . . . . .	437
Finlande . . . . .	13
France . . . . .	2 173
Grèce . . . . .	—
Irlande . . . . .	—
Italie . . . . .	1 073
Luxembourg . . . . .	—
Pays-Bas (1) . . . . .	326
Portugal . . . . .	237
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2) . . . . .	528
Suède . . . . .	88
<b>Total États membres . . . . .</b>	<b>6 956</b>

(1) Les Pays-Bas ont en outre versé 20 millions de dollars des États-Unis destinés au financement de l'allègement de la dette de la Zambie par le FMI.

(2) Le Royaume-Uni a en outre versé 31,5 millions de DTS destinés au financement de l'allègement de la dette de l'Ouganda par le FMI.

Le tableau ci-dessus et le suivant sont extraits du rapport établi par le Fonds monétaire international (FMI) et l'Association internationale de développement, intitulé *Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) – État d'avancement*, document de travail des services du FMI et de la Banque mondiale, 12 septembre 2003. Ce rapport est disponible à l'adresse suivante : <<http://www.worldbank.org/hipc/Progress Report-Fall 2003 IMFC.pdf>>.

## Annonces de contributions des donateurs bilatéraux pour le Fonds fiduciaire en faveur des PPTE

(Montants nominaux au 3 septembre 2003, en millions de dollars des États-Unis)

Donateur	De la création du Fonds à la fin septembre 2002			Contributions versées (y compris la contribution de l'UE/CE)	Depuis octobre 2002 <sup>3</sup>			Contributions versées (y compris la contribution de l'UE/CE)
	Engagements		Total		Engagements		Total	
	Contribution UE/CE	Contribution bilatérale			Contribution UE/CE	Contribution bilatérale		
Allemagne	160	72	232	224	55	43	98	
Autriche	18	26	44	44	6		6	
Belgique	26	20	46	46	9	9	18	
Danemark	15	45	60	57	5	15	20	
Espagne	40	85	125	105	14	25	39	
Finlande	10	25	35	35	3	6	9	6
France	166	21	187	187	57	11	68	
Grèce	9	3	12	12	3	2	5	2
Irlande	4	20	24	24	1		1	
Italie	86	70	156	156	29	31	60	
Luxembourg	2	1	3	2	1	0	1	
Pays-Bas <sup>1</sup>	36	138	174	174	12	56	68	
Portugal	7	15	22	22	2		2	
Suède	19	58	77	77	6	26	32	
Royaume-Uni <sup>2</sup>	88	221	309	226	30	95	125	
<b>Total</b>	<b>686</b>	<b>820</b>	<b>1 506</b>	<b>1 391</b>	<b>233</b>	<b>319</b>	<b>552</b>	<b>8</b>

Source : Extrait du rapport établi par le Fonds monétaire international et l'Association internationale de développement, intitulé *Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) – État d'avancement*, document de travail des services du FMI et de la Banque mondiale, 12 septembre 2003.

Note : De nombreux donateurs ont également contribué à l'allègement de la dette dans le cadre d'autres initiatives et mécanismes, tels que le Fonds de désendettement des pays exclusivement IDA (fourniture d'un financement aux fins de la réduction de la dette commerciale), des facilités multilatérales de désendettement propres à certains pays et le Fonds d'affectation spéciale pour l'Amérique centrale. Le montant du financement par les donateurs bilatéraux en faveur de ces initiatives s'est réparti comme suit (en millions de dollars É.-U.) : Espagne : 30; Pays-Bas : 12,8; Italie : 12; Royaume-Uni : 16,3; Autriche : 2,7; Allemagne : 13,2; Suède : 23,4; et Danemark : 10,9 (par l'intermédiaire d'un fonds d'affectation spéciale géré par la BID). Ces ressources ne sont pas incluses ici étant donné que l'allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des PPTE vient s'ajouter à ces mesures. Le total des chiffres figurant dans le tableau a été arrondi.

<sup>1</sup> Les Pays-Bas ont en outre versé 20 millions de dollars É.-U. destinés au financement de l'allègement de la dette de la Zambie par le FMI, en sus de l'allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des PPTE. Ce montant n'est pas inclus dans celui de la contribution indiquée ci-dessus.

<sup>2</sup> Le Royaume-Uni a en outre versé 31,5 millions de DTS destinés au financement de l'allègement de la dette de l'Ouganda par le FMI. Ce montant n'est pas inclus dans celui de la contribution indiquée ci-dessus.

<sup>3</sup> Ces chiffres correspondent à ceux donnés dans le résumé présenté par le Président de la réunion technique consacrée au PPTE, le 24 octobre 2002, ajustés de façon à prendre en compte les nouvelles contributions de l'UE-ACP qui ont été comptabilisées au titre des annonces de contributions des États membres de l'UE. La Grèce a par la suite annoncé une contribution de 3 millions d'euros. De nombreux donateurs ont déterminé le niveau de leur contribution supplémentaire en fonction d'estimations précises du déficit financier.

<sup>4</sup> Le 16 mai 2003, le Conseil de l'UE-ACP réunissant les ministres de pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et des États membres de l'UE a approuvé le versement d'une nouvelle contribution d'un montant de 200 millions d'euros au Fonds fiduciaire en faveur des PPTE.

<sup>5</sup> Billets à ordre assortis d'échéances de versement.

- L'initiative renforcée en faveur des PPTE enregistre des avancées. Depuis son lancement en 1997, 27 pays ont passé le point de décision, 8 d'entre eux ayant atteint le point d'achèvement. L'UE a financé à hauteur de plus de la moitié l'initiative en faveur des PPTE. En outre, tous les États membres de l'UE ont fait part de leur intention de dépasser les objectifs de l'initiative en assurant officiellement un allègement bilatéral de 100 % de la dette avant le remboursement à la livraison pour toutes les demandes concernant des PPTE.
- L'UE engage tous les créiteurs et donateurs qui ne l'ont pas encore fait à assumer leur part de l'allègement bilatéral de la dette et du financement de l'initiative en faveur des PPTE.
- L'UE est prête à examiner avec les institutions internationales de financement et les autres donateurs d'éventuelles modifications de la méthode d'évaluation des conditions liées à l'octroi d'une aide additionnelle aux PPTE dont la dette est pour l'instant jugée insoutenable en raison de graves facteurs exogènes, ainsi que les moyens de compenser le déficit financier tout en assurant une répartition équitable de la charge de la dette.
- La Commission mène actuellement une étude sur la question de la soutenabilité à long terme de la dette.

#### **Sources novatrices de financement des biens publics globaux**

Il convient de souligner que les engagements énoncés ci-après concernant les sources novatrices de financement et les biens publics globaux devront être réaffirmés, et que ces aspects exigeront une étude et une évaluation approfondies. Certains États membres ont déjà pris l'initiative d'étudier plus avant des sources novatrices de financement dans les domaines suivants :

- Mécanismes de taxes internationales (France, Italie);
- Partenariat entre le secteur public et le secteur privé (France, Danemark);
- Accroissement de l'APD (facilité de financement internationale du Royaume-Uni);
- Biens publics globaux (équipe spéciale internationale informelle créée par la France et la Suède lors du Sommet mondial pour le développement durable).

#### **Observations finales**

Un an et demi après la Conférence, la mise en oeuvre des engagements pris semble bien amorcée. Les initiatives enregistrées continuent de témoigner du ferme engagement de l'UE à concrétiser les conclusions issues du Processus de Monterrey. Il s'agit maintenant d'entretenir cet élan.

L'Union européenne reste fermement déterminée à donner suite aux conclusions de la Conférence internationale sur le financement du développement. La pleine mise en oeuvre du Consensus de Monterrey contribuera substantiellement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les délais que nous nous sommes fixés. Le Consensus de Monterrey est un élément indispensable de ce processus, envers lequel l'Union européenne réaffirme son ferme attachement, et la concrétisation des engagements de Barcelone en est un élément essentiel.

## Annexe

### **Conclusions du Conseil de l'Union européenne en date du 14 mars 2002, concernant la Conférence internationale sur le financement du développement**

[Original : anglais, espagnol, français]

Le Conseil de l'Union européenne,

« 1. Considérant que la Conférence internationale sur le financement du développement offre une chance historique de progresser vers la réalisation des objectifs fixés en matière de lutte contre la pauvreté, dans la Déclaration du Millénaire, ainsi que des autres objectifs de développement adoptés au niveau international dans le cadre d'une approche globale;

2. Rappelant qu'il est nécessaire que l'APD de tous les partenaires internationaux atteigne 0,7 % de leur RNB, conformément à l'objectif fixé par l'ONU, rappelant aussi les conclusions de la présidence aux Conseils européens de Göteborg et Laeken, et reconnaissant qu'il est essentiel de mobiliser les ressources internationales, tant privées que publiques, en faveur du développement durable, et que les ressources devraient être accrues si l'on veut atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire, notamment en doublant l'APD selon les estimations de la Banque mondiale;

3. Soulignant que la Conférence devrait se concevoir dans un esprit de partenariat renforcé dans lequel les pays en développement assument au premier chef la responsabilité de leur propre développement, dans le respect de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit, avec le soutien actif des pays développés, de manière à contribuer au « pacte planétaire » qui sera débattu au Sommet de Johannesburg;

4. Reconnaisant la nécessité d'aborder de manière appropriée le problème de l'efficacité de l'aide, aussi bien du côté des donateurs que des bénéficiaires, afin qu'il soit certain qu'un accroissement des flux de l'APD influencera favorablement le développement et que les ressources serviront réellement et efficacement à lutter contre la pauvreté et à réduire les inégalités;

5. Soulignant qu'il incombe au premier chef aux pays en développement de créer un environnement macroéconomique sain, un cadre propice aux investissements, et de garantir que les fonds reçus sont gérés de manière adéquate et efficace en s'engageant à assurer une bonne gestion des affaires publiques et un degré élevé de transparence, et à éliminer la corruption;

6. Rappelant l'importance accordée au financement du développement dans le Programme de Doha, dans le cadre duquel les réponses devraient être apportées aux problèmes et aux priorités spécifiques des pays en développement, afin de leur permettre de tirer pleinement profit de leur participation à l'économie mondiale;

7. Souligne donc l'importance du Consensus de Monterrey pour garantir le succès de la Conférence et affirme sa volonté de prendre les engagements suivants :

a) En vertu de l'engagement pris d'examiner les moyens et les délais nécessaires à chaque État membre pour porter son APD à 0,7 % de son RNB, conformément à l'objectif fixé par l'ONU, les États membres qui n'ont pas encore

atteint le seuil de 0,7 % s'engagent individuellement – ce qui constitue un premier pas significatif – à augmenter le volume de leur APD dans les quatre années à venir, et ce, dans le cadre de leurs processus respectifs de dotation budgétaire, les autres États membres renouvelant leurs efforts pour que le volume de leur APD demeure égal ou supérieur à l'objectif de 0,7 %, de sorte que, collectivement, un volume moyen de 0,39 % soit atteint pour l'UE d'ici à 2006. En vue de cet objectif, tous les États membres de l'UE s'efforceront en tout état de cause, dans le cadre de leurs processus respectifs de dotation budgétaire, de porter leur ADP à 0,33 % de leur RNB d'ici à 2006;

b) Prendre, avant 2004, des mesures concrètes pour coordonner les politiques et harmoniser les procédures, tant au niveau de la Communauté que des États membres, en s'inspirant des meilleures pratiques internationalement convenues et en mettant en oeuvre les recommandations de l'équipe spéciale du Comité d'aide au développement de l'OCDE sur les pratiques des pays donateurs;

c) Appliquer la recommandation du Comité d'aide au développement concernant le déliement de l'aide en faveur des pays les moins avancés et poursuivre les discussions visant à un déliement plus important de l'aide bilatérale. L'UE envisagera aussi des mesures visant à un déliement plus important de l'aide communautaire tout en maintenant le système existant des prix préférentiels du cadre UE-ACP;

d) Accroître l'aide accordée pour le renforcement à long terme des capacités liées au commerce et les capacités de production, ainsi que les mesures visant à remédier aux contraintes qui pèsent sur l'offre dans les pays en développement, et fournir un soutien immédiat à l'assistance technique liée au commerce afin d'accroître les compétences de négociation commerciale dans les pays en développement, y compris en respectant les engagements pris lors de la Conférence d'annonce de contributions qui s'est tenue à l'OMC, à Genève, le 11 mars 2002;

e) Poursuivre les efforts visant à mettre en place un processus de participation à l'échelle mondiale, y compris en créant une équipe spéciale provisoire ouverte à tous les acteurs et chargée de dresser l'inventaire des biens publics globaux;

f) Explorer plus avant les sources novatrices de financement et tenir compte des conclusions du rapport de la Commission sur la mondialisation;

g) Influencer sur la réforme du système financier international en luttant contre les abus de la mondialisation financière, en permettant aux pays en développement de se faire davantage entendre dans les instances internationales de prise de décisions économiques et en renforçant la cohésion entre l'ONU, les institutions financières internationales et l'OMC, tout en respectant les rôles de chacune;

h) Poursuivre ses efforts visant à rétablir la soutenabilité de la dette dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des PPT, de sorte que les pays en développement, et en particulier les plus pauvres, puissent continuer sur la voie de la croissance et du développement sans subir les contraintes d'une dynamique non viable de la dette. »